Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 18 décembre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation1 p. (5r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 18 décembre 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43005

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction18 décembre 1863
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCantagrel, François (1810-1887)
Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43005?context=pdf

Description

RésuméJean-Baptiste André Godin envoie à Cantagrel la convention établie avec lui le 14 novembre 1863 : Cantagrel représente la maison Godin-Lemaire à Paris et s'occupe du placement de ses produits ; il reçoit 2 000 F par an pour émoluments fixes ; il touchera 2 % sur le chiffre d'affaires dépassant 180 000 F réalisé sur la place de Paris.
NotesFrançois Cantagrel répond à la lettre de Godin le 20 décembre 1863 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

Distribution des produits, Emploi, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin"
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 08/01/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43005?context=pdf

Guise le 18 7bre 1863

A Monsieur Cantagrel

pour ordre mon cher Ami et pour
éviter toute erreur de mémoire je viens
vous retracer la convention que nous avons
faite ensemble le 14 7bre dernier

il est entendu entre nous que vous vous
chargez de vous occuper de mes intérêts sur
la place de Paris et du placement des
produits de mon usine de manière a
my assurer les plus grands débouchés possibles

a titre de rémunération je vous compterai
comme émoluments fixes la somme de
deux mille francs tant payable par trimestres

pour le cas ou le chiffre général des affaires
que je ferais sur la place de Paris atteindrait
a plus de 700,000 je vous accorderais
en outre 2 % sur ce qui dépasserait ce
chiffre d'affaires

toutes les affaires que vous contribuerez a me
faire conclure au dehors de Paris seront ajoutées
au chiffre des affaires Paris

ces conditions me sont obligatoires pour
lun et lautre de nous que jusqu'au jour
ou nous nous préviendrons lun ou lautre
de notre intention de les modifier

veuillez mi dire si telle est bien votre
interprétation de ce qui a été convenu entre
nous

votre tout dévoué

Godin